



Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En application des dispositions légales, la Municipalité vous soumet, par voie de préavis, les comptes pour l'année 2024.

Résumé des comptes 2024

Après amortissements légaux, les comptes de l'exercice 2024 affichent un **déficit CHF 190'181.61** tandis que le budget 2024 prévoyait un déficit de CHF 151'101.-.

Les amortissements comptables se sont élevés à **CHF 228'015.-** dont CHF 175'885.- au patrimoine administratif, CHF 52'130.- au patrimoine financier ainsi qu'un amortissement extraordinaire de CHF 92'055.- qui a été compensé par un prélèvement au fonds pour investissements futurs du même montant afin d'amortir la totalité des Molok.

Les amortissements financiers (remboursement des dettes bancaires) se sont élevés à **CHF 205'740.-**. Quant aux intérêts, ils se sont élevés à CHF 41'051.06. L'emprunt BCV No. 5418.10.10 de CHF 77'900.- a été intégralement remboursé à son échéance le 19.07.2024.

L'intérêt moyen sur emprunt se monte à 1.122%.

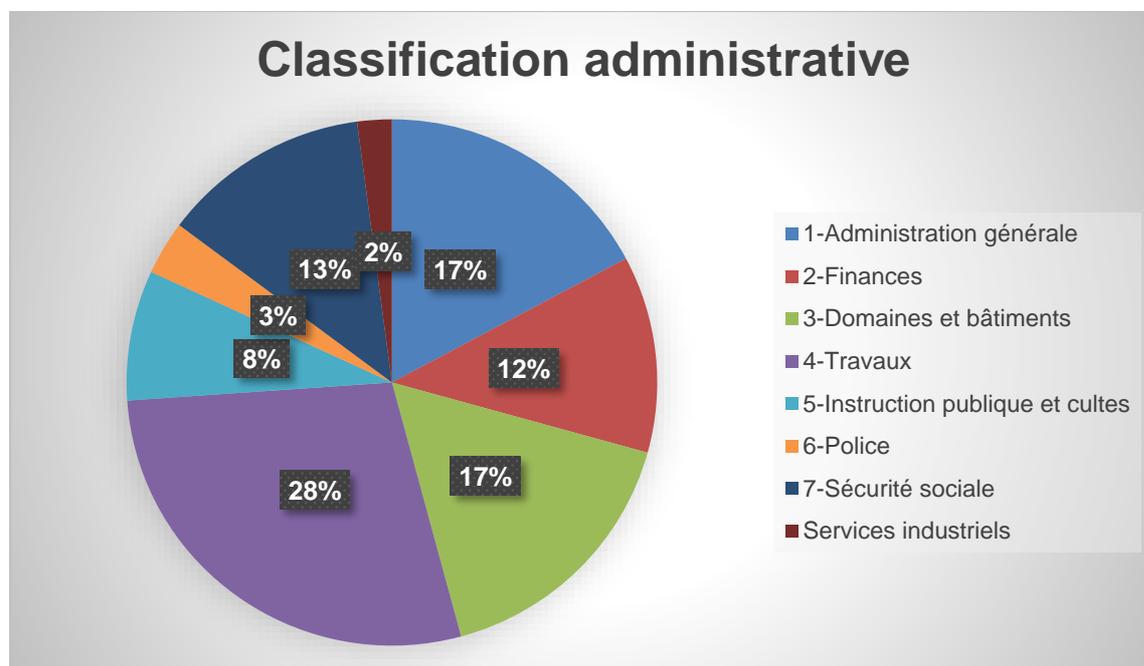
Comptes de fonctionnement

Le résultat comptable de l'exercice 2024 se présente comme suit :

Comptes de fonctionnement (CHF)	Comptes 2024	Budget 2024	Variation C2024 / B2024	En %	Comptes 2023	Variation C2024 / C2023	En %
Total des charges	3'039'058	2'828'521	210'537	+7.44%	2'786'885	252'173	+9.04%
Total des revenus	-2'848'877	-2'677'420	-171'457	+6.40%	-2'767'847	-81'030	+2.92%
Résultat	-190'181	-151'101			-19'038		

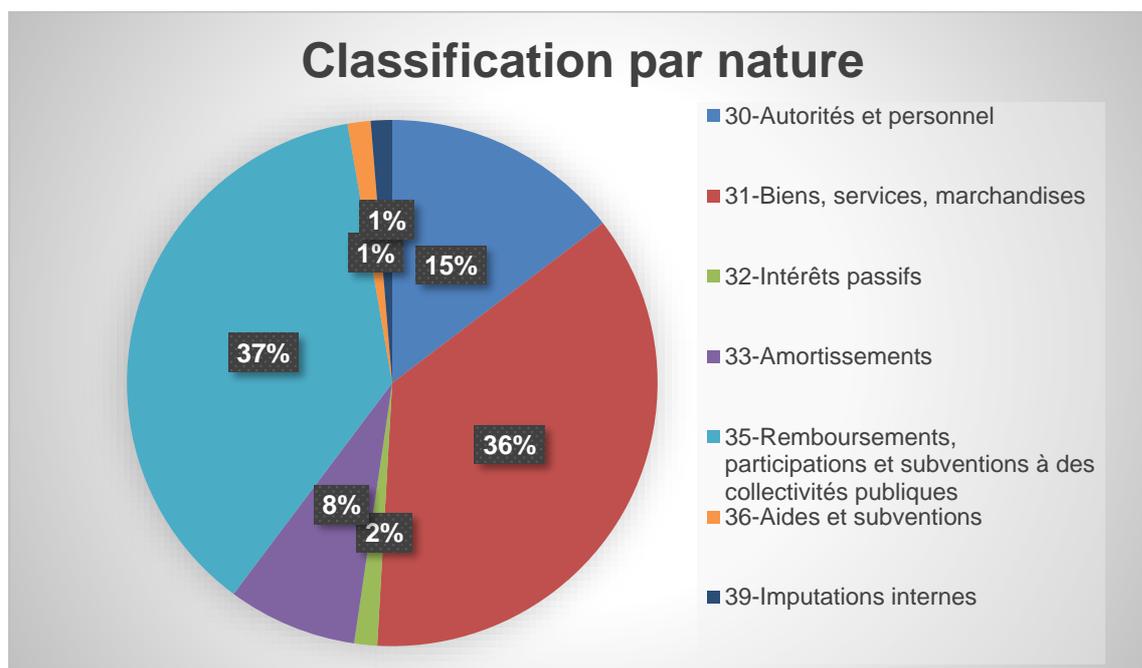
Les charges totales s'élèvent à CHF 3'039'058.- soit une augmentation de CHF 210'537.- par rapport au budget. Les recettes totales se montent quant à elles à CHF 2'848'877.- soit CHF 171'457.- de plus que les recettes budgétisées.

Charges de fonctionnement



Pour la bonne compréhension du graphique, il est nécessaire d'apporter les précisions suivantes :

- L'Administration générale comprend les dépenses du Conseil communal, de la Municipalité, de l'Administration, de l'informatique, des affaires culturelles, loisirs et du tourisme.
- Les dépenses des Finances comprennent les charges de fonctionnement des finances, les intérêts passifs sur emprunts, les amortissements comptables des biens du patrimoine administratif ainsi que la participation à la péréquation directe
- Le secteur Police comprend également les charges liées au Service du feu et à la Protection civile
- Les dépenses de la Sécurité Sociale sont majoritairement composées des charges liées à la péréquation indirecte, aux structures d'accueil pour enfants et aux prestations sociales communales.
- Concernant le secteur Services Industriels, les charges sont liées aux Service des eaux et chauffage à distance.



Le graphique fait clairement apparaître les trois composantes essentielles des coûts, à savoir :

- Le groupe Autorités et personnel (30), qui regroupe l'ensemble des salaires et des charges sociales ;
- Le groupe Biens, services et marchandises (31), dont une partie concerne les achats d'eau et d'énergie des Services Industriels ainsi que l'entretien des immeubles, routes et territoire ;
- Les participations et subventions à des collectivités publiques (35), qui contiennent la péréquation intercommunale, la cohésion sociale, ainsi que les participations aux associations intercommunales et au Canton en matière de transports publics.

Les principaux écarts entre les comptes et le budget sont commentés ci-après :

Autorités et personnel (30)

Le montant global est en légère diminution par rapport aux comptes 2023 mais n'est pas encore à la hauteur de l'enveloppe budgétaire prévue.

Biens, services, marchandises (31)

Un dépassement budgétaire de CHF 183'537.- est à relever qui correspond aux rubriques suivantes :

Dans la rubrique 313, l'entretien des routes / dépenses thématiques représente un excédent de charges par rapport au budget de CHF 67'376.- en partie lié au Préavis 01/2024 - Adaptation du pont de l'abbatiale aux véhicules lourds. Le montant des travaux s'est élevé à CHF 21'680.30 et a été financé par le compte de fonctionnement. Ce dossier est clos.

Dans la rubrique 314, il est à relever que des frais supplémentaires ont dû être engagés d'une part sur le Collège d'Envy suite à de la tuyauterie bouchée et d'autre part, une remise à niveau pour l'ouverture du café-restaurant « Chez Magali ».

Dans la rubrique 318 liée à la déchetterie intercommunale, des frais supplémentaires ont dû être effectués pour réaménager le terrain afin de pouvoir continuer à faire broyer les déchets sur place pour un total de CHF 9'407.65. Les intempéries de l'année dernière sont liées à cette charge supplémentaire.

Dans cette rubrique, on retrouve également des honoraires pour l'élaboration du dossier PDL (plan directeur localisé) ainsi que pour le dossier Briod.

Intérêts passifs (32)

Rien à signaler.

Amortissements (33)

Les amortissements sont supérieurs au budget de CHF 99'049.-, cette différence correspond à l'amortissement extraordinaire sur les Moloks de CHF 92'055.-, celle-ci a été compensée par un prélèvement de la même somme au fonds pour investissements futurs.

Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques (35)

Rien à signaler

Aides et subventions (36)

Rien à signaler

Imputations internes (39)

Les imputations internes sont des écritures qui permettent d'avoir une vision plus fine des coûts internes. Elles figurent en charges et en revenus pour un montant total identique, et sont sans effet sur le résultat net.

Routes (43)

Dans la rubrique 313, nous pouvons relever les frais liés au PACom ainsi que la mise en place de parcs à vélos.

Dans la rubrique 318, il s'agit de plusieurs études dont : La Bretenause, Rte de Vaulion, Mobilité, Stationnement et les Chemins agricoles.

44 Parcs, promenades, cimetière

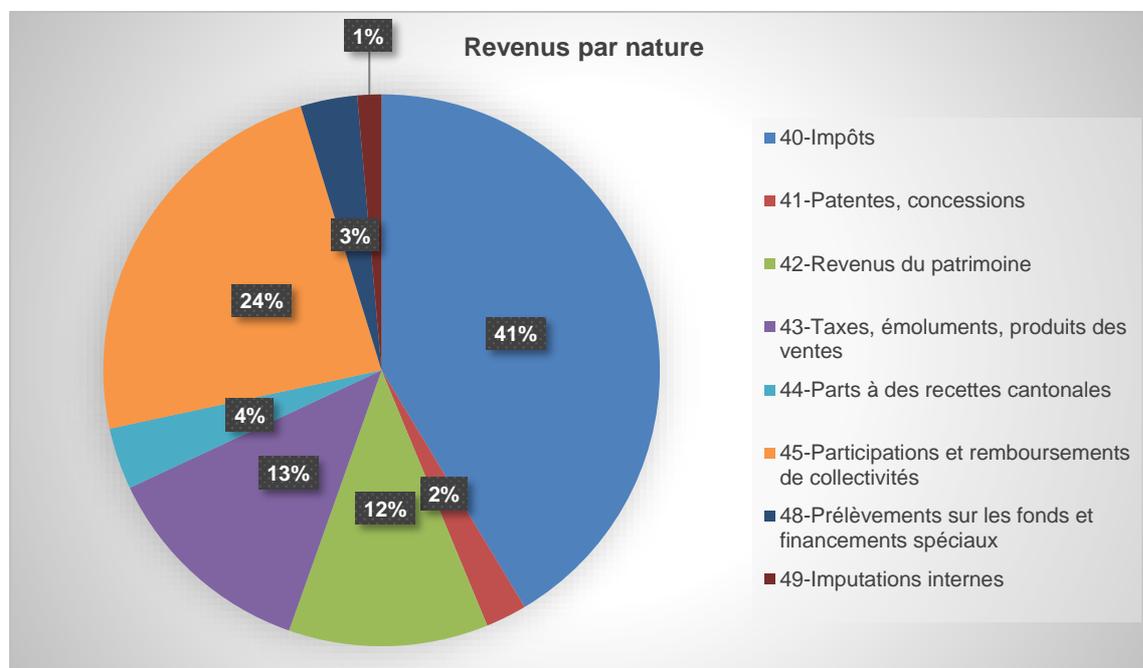
Dans la rubrique 314, il s'agit de frais liés à l'assainissement de 2 fontaines à la route de Vaulion ainsi que les réfections des fontaines Amstein et Envy.

46 Réseau d'égouts, d'épuration, eaux claires

Les frais comptabilisés dans la rubrique 4610.314.0 liés à la réfection Ch. Cochet et le canal Maillefer auraient dû être imputés dans le compte 4700.314.0.

Revenus de fonctionnement

Le graphique ci-dessous présente la répartition des revenus par nature :



Les variations entre les comptes et le budget 2024 sont expliquées dans les chapitres suivants.

Impôts (40)

Le rendement d'impôt est supérieur au budget de CHF 53'473.-, principalement grâce aux impôts sur le bénéfice net des personnes morales.

Patentes, concessions (41)

L'excédent de revenus est principalement lié aux redevances Romande Energie et Vo Energies.

Revenus du patrimoine (42)

Les revenus du patrimoine sont composés notamment du produit des intérêts et des locations immobilières. Nous pouvons relever une augmentation des locations de la Maison et Cantine de Champbaillard de CHF 17'592.15 par rapport au budget.

Taxes, émoluments, produits des ventes (43)

Les recettes globales de ce chapitre sont plus élevées que celles budgétisées de CHF 66'827.-

Part à des recettes cantonales (44)

L'excédent de revenus par rapport au budget est principalement lié aux impôts des frontaliers.

Participations et remboursements de collectivités (45)

Ce chapitre enregistre pour l'essentiel le « retour » du fonds de péréquation intercommunale, soit un produit calculé en fonction du nombre d'habitants.

Autres participations et subventions (46)

Rien à signaler.

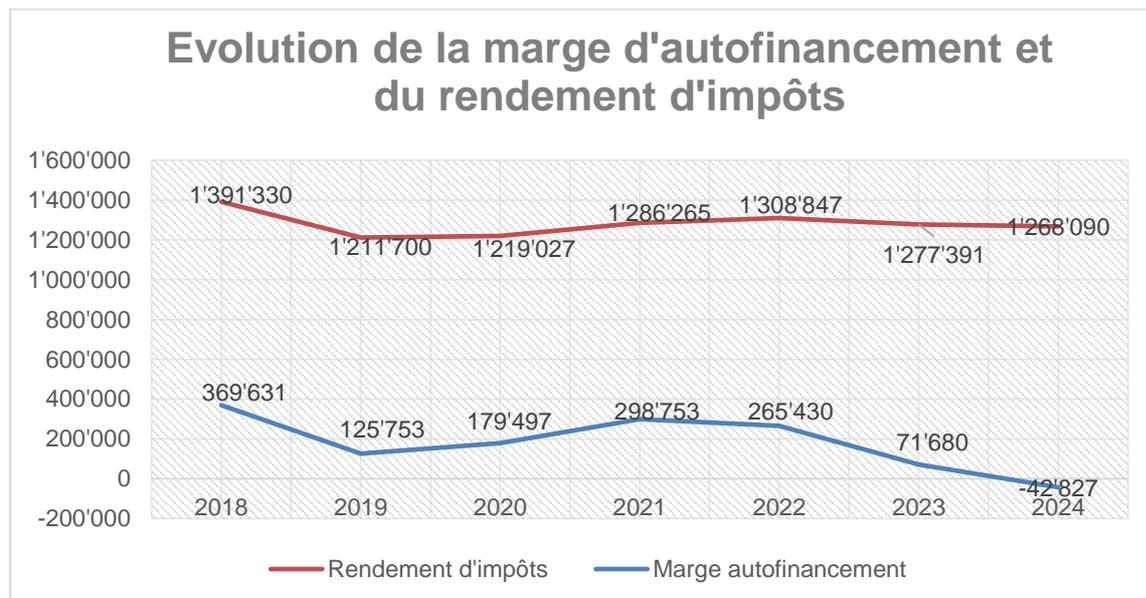
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (48)

Un seul prélèvement a été effectué pour amortir l'entier des moloks pour un total de CHF 92'055.-.

Imputations internes (49)

Les imputations internes sont le pendant des imputations comptabilisées dans les charges.

Notre marge d'autofinancement, c'est-à-dire notre capacité à financer nos projets sans passer par l'emprunt, est passée de **CHF 71'680.- en 2023 à CHF -42'827.-**. La différence est due à l'excédent de charge pour CHF 190'181.61.-, les prélèvements aux fonds pour CHF 92'055.- et l'amortissement extraordinaire de CHF 92'055.-.



Investissements

Aucun

Emprunts et plafond d'endettement et de cautionnement

Le montant de nos emprunts, y.c. la limite de crédit qui s'élève à CHF 450'000.00, le cautionnement de l'ASCOVABANO et celui de l'AIVN s'élève au total à **CHF 4'441'503.-** au 31.12.2024. Notre plafond d'endettement étant à CHF 9'000'000.00, nous avons un **solde disponible de CHF 4'558'497.-**.

Conclusion

- Mise en place d'une nouvelle tarification pour la gestion des déchets dès le 01.01.2025, l'augmentation a été planifiée sur 4 ans ;
- Analyse en 2025 et mise en place d'un nouveau règlement pour l'évacuation et épuration des eaux ;
- Mise en place d'un suivi budgétaire afin de maîtriser les coûts ;
- Nouvelle péréquation (NPIV) dès le 01.01.2025.

Demande de la Municipalité

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Romainmôtier-Envy, sur proposition de sa Municipalité, entendu le rapport de la Commission, et conformément à l'art. 4, chiffre 1 et 2 de la Loi sur les communes, et à l'art. 13 al. 1 et 2 du Règlement pour le Conseil Général, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1 :

D'accepter les comptes et la gestion 2024 tels que présentés.

Article 2 :

D'en donner décharge à la boursière, à la Municipalité et à la commission de gestion.

Romainmôtier, le 23 mai 2025

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Signé

M. Benoit

La Secrétaire

Signé

L. Lavanchy